



**République du Niger**  
Comité National du Code Rural  
**Projet de Sécurisation des Systèmes Fonciers  
Pastoraux  
PSSFP/RGF  
N°CRIS 362-645**



**Imputation budgétaire : 131.000**  
**Termes de référence**

**Atelier national de validation du guide d'inventaire participatif des espaces  
pastoraux et des ressources pastorales**

**Janvier 2016**

## **1- Contexte et justification**

Avec un cheptel estimé à près de 41 millions de têtes toutes espèces confondues soit 15 829 818 d'UBT (DS/MEL, 2014), pour une valeur de plus de 2000 milliards de FCFA, le Niger dispose d'un atout important pour son développement socioéconomique.

Cependant le secteur de l'élevage est confronté à de nombreuses contraintes qui limitent sa contribution au développement socioéconomique du pays. Parmi ces contraintes on peut noter :

- L'Appropriation privative et occupation abusive des espaces pastoraux et des ressources pastorales (aires de pâturages, couloirs de passage, points d'eau pastoraux...);
- La cohabitation conflictuelle entre les exploitations minières et les activités pastorales et l'impact écologique potentiellement dangereux des premières sur les dernières ;
- L'avancée du front agricole au-delà de la limite légale nord des cultures ;
- L'accroissement des espaces cultivés au sein de la zone pastorale et le développement;
- La transformation des puits pastoraux en puits villageois limitant l'accès des animaux à la ressource eau ;

Toutes ces contraintes exacerbent les conflits notamment entre éleveurs/pasteurs et les autres utilisateurs des espaces pastoraux.

C'est convaincu de l'existence de ces multiples défis à relever et des enjeux majeurs pour le développement du pastoralisme que le Gouvernement du Niger a confirmé sa volonté de sécuriser l'élevage pastoral au Niger en adoptant le 20 mai 2010 l'ordonnance relative au pastoralisme.

Cette ordonnance définit et précise les principes fondamentaux et les règles régissant le pastoralisme au Niger. Après avoir défini en son article 3 l'**espace pastoral**<sup>1</sup> et les **ressources pastorales**<sup>2</sup>, elle stipule en son article 10 que « toutes les ressources pastorales feront l'objet d'un inventaire national par le Secrétariat Permanent National du Code Rural. Cet inventaire national tient lieu d'acte de classement sous réserve de sa confirmation par décret pris en conseil des ministres conformément aux dispositions de la loi n° 2004-040 du 8 Juin 2004 portant régime forestier. Les populations et leurs organisations sont impliquées dans l'identification, la délimitation et la matérialisation de ces espaces pastoraux ».

Selon l'article 2 du Décret N° 2013-028/PRN/MEL du 23 janvier 2013 déterminant les modalités pratiques de l'inventaire national des espaces pastoraux et des ressources pastorales, l'inventaire des espaces pastoraux et des ressources pastorales se définit comme « l'identification en vue d'une connaissance effective de leur situation et de leur état, dans le but de les sécuriser et de les mettre en valeur ».

Aujourd'hui, du fait de l'absence d'outils et d'approche standards de référence en matière d'inventaire des espaces pastoraux et des ressources pastorales, différents outils sont utilisés par les structures publiques, les OP et les PTF.

---

<sup>1</sup> « espace destiné à l'élevage supportant une ou plusieurs ressources pastorales pouvant être librement utilisées par des pasteurs et leurs troupeaux au cours de leur parcours »

<sup>2</sup> « ensemble des ressources naturelles et artificielles nécessaires à l'alimentation du bétail. Elles sont constituées notamment de l'eau, du pâturage, des sous-produits agro-industriels et des terres salées »,

C'est le cas du Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC), des structures du Code Rural des régions de Dosso, Maradi et Zinder dans le cadre de l'élaboration de leurs SAF, les expériences des autres projets, des Ministères techniques notamment de l'environnement dans le cadre de l'inventaire forestier, qui ont tous conduit à des processus d'inventaire des ressources partagées relevant de leur domaine de compétence avec des outils et approches spécifiques.

Cette situation a conduit à la production d'outils et d'informations disparates, certes intéressants et pertinents dans l'atteinte des objectifs visés par chacune de ces expériences, mais qui présentent des limites. Parmi ces limites on peut noter :

- Des démarches directives et peu participatives (peu inclusives de toutes les catégories d'acteurs pertinents);
- Des approches souvent très technicistes et laissant peu de place à l'expression des connaissances locales;
- La faible appropriation des processus d'inventaire par les populations locales du fait entre autres, d'une forte emprise sur le processus de certains PTF;
- La faible prise en compte du cadre juridique (textes législatifs et réglementaires) et institutionnel (structures publiques créées à cet effet);
- La faiblesse dans la documentation, l'archivage et l'accessibilité des données aux différents acteurs;
- La création de structures parallèles et/ou utilisation des prestataires avec des missions potentiellement conflictuelles avec les structures existantes;

Les menaces qui pèsent sur la pratique de l'activité pastorale et les conflits y afférant sont toujours d'actualité et sont de nature à obérer l'avenir pour une activité socio-économique capitale pour le Niger et dont on ne cerne pas encore clairement le rôle du principal facteur de la production : le foncier.

D'où l'importance d'un outil approprié d'inventaire exhaustif des espaces pastoraux et des ressources pastorales.

C'est pourquoi, le PSSFP-RGF a appuyé le SPCR et le MEL à organiser deux retraites à Dosso. La première retraite s'est tenue du 08 au 13 septembre 2015 afin de capitaliser les différentes expériences dans la perspective d'orienter l'élaboration d'un guide national d'inventaire des espaces pastoraux et ressources pastorales. La retraite a réuni une dizaine de cadre du Ministère de l'Elevage, du SPCR, des Personnes ressources (Universitaires, Praticiens) et l'Assistant Technique National du Projet d'Appui à la Sécurisation de l'Elevage (PASEL) Phase 7. Elle a permis notamment :

1. de formuler des orientations et recommandations pour le processus d'inventaire des espaces pastoraux et des ressources pastorales ;
2. d'élaborer les termes de référence de la consultation pour l'élaboration du Guide national d'inventaire des espaces pastoraux et des ressources pastorales.
3. de proposer un Canevas de formulation du Guide

Sur la base de ces termes de référence, le Cabinet d'Etude de Formation et d'Evaluation des Projets (CEFEP) a été identifié pour élaborer le guide d'inventaire.

La deuxième retraite a eu lieu du 14 au 19 décembre 2015 et a permis d'enrichir et de pré-valider le projet de guide formulé par le Cabinet CEFEP.

Pour davantage enrichir ce processus de formulation du guide et fédérer les différents acteurs sur l'approche de l'inventaire, le Projet de Sécurisation des Systèmes Fonciers Pastoraux par le Renforcement de la Gouvernance Foncière en collaboration avec le

Ministère de l'Elevage et le Secrétariat Permanent du Code Rural se propose d'organiser un atelier national de validation.

## **2. Objectifs de l'atelier de l'atelier**

Les objectifs assignés à cet atelier sont entre autre de :

- partager la proposition de guide national d'inventaire des espaces pastoraux et des ressources pastorale avec les participants;
- recueillir les avis pertinents des acteurs en vue d'enrichir et opérationnaliser le guide ;
- Valider le guide d'inventaire ;

## **3. Résultats attendus**

Au terme de l'atelier, les résultats suivants sont attendus :

- La proposition de guide d'inventaire est partagé ;
- Le guide d'inventaire est enrichi et son cadre opérationnel défini ;
- Le guide d'inventaire est validé.

## **4. Méthodologie de travail de l'atelier**

Les travaux de l'Atelier se tiendront en séances plénières et en commissions.

### **4.1 Les travaux en plénière**

Les travaux en séance plénière seront dirigés par un présidium composé de (3) participants:

- Un président
- Deux rapporteurs

Le Cabinet CEFEP présentera en plénière le guide d'inventaire et les outils techniques qui lui sont annexés.

La plénière aura la tâche d'organiser les travaux de groupe et valider les résultats qui en seront issus.

### **4.2 Les travaux en commissions**

Il est prévu, au cours de l'atelier, la mise en place de trois (3) commissions. Dans chaque commission un président assisté de deux rapporteurs dirigerons les travaux. Deux personnes ayant participé aux travaux des retraites de Dosso seront également désignées pour faciliter les travaux de chaque commission.

Les Commissions travailleront sur le guide d'inventaire et ses annexes.

A la fin de ses travaux, chaque commission présentera en plénière le rapport de ses travaux. La synthèse des travaux de commission ainsi que les observations et recommandations de de la plénière seront consignés dans un document de communiqué final de l'atelier.

## **5. Date et lieu**

## 6. Participants à l'atelier (80 participants)

Il est attendu environ 80 participants (y compris les chauffeurs et les agents de sécurité) répartis de la manière suivante.

<b>A. Régions</b>	
<b>Région de Diffa</b>	<b>3</b>
SP Cofodep	1
DRE	1
Chauffeur SPR	1
<b>Région de Dosso</b>	<b>3</b>
SPR	1
DRE	1
Chauffeur SPR	1
<b>Région de Maradi</b>	<b>3</b>
SPR	1
DRE	1
Chauffeur SPR	1
<b>Région de Tahoua</b>	<b>3</b>
SPR	1
DRE	1
Chauffeur SPR	1
<b>Région de Tillabéri</b>	<b>12</b>
SPR	1
COFODEP KOLLO	1
DRE	1
Chauffeur SPR	1
Chef Canton Simiri	1
Chef Canton Hamdallaye	1
Chef Canton Liboré	1
Chef Canton Tagazar	1
Chauffeur Chef Canton Simiri	1
Chauffeur Chef Canton Hamdallaye	1
Chauffeur Chef Canton Liboré	1
Chauffeur Chef Canton Tagazar	1
<b>Région de Zinder</b>	<b>3</b>
SPR	1
DRE	1
Chauffeur SPR	1
<b>B. Niamey</b>	
<b>Institutions ministérielles</b>	
<b>Secrétariat Général du Gouvernement</b>	
SGG	1
<b>Ministère de l'Agriculture</b>	<b>2</b>

Secrétariat Général	1
Directeur des aménagements ruraux	1
<b>Ministère de l'Elevage</b>	<b>4</b>
<b>Secrétariat Général</b>	<b>1</b>
Directeur du développement pastoral	1
Directeur de la Prévention et de la Gestion des Conflits	1
Directeur de la Législation	1
<b>ME/SU/DD</b>	<b>1</b>
Directeur Générale des Eaux et Forêts	1
<b>MH</b>	<b>1</b>
Directeur Hydraulique Pastorale	1
<b>Minsitère du Plan Am. Territoire et du Dév. Comm.</b>	<b>1</b>
Directeur de l'Aménagement du Territoire	1
<b>Ministère en charge de l'Urbanisme</b>	<b>1</b>
Directeur Général de l'Urbanisme	1
<b>Ministère des finances</b>	<b>1</b>
Directeur du domaine et du cadastre	1
<b>Ministère de la justice</b>	<b>1</b>
Directeur de la législation	1
<b>Comité scientifique du Code Rural et Personnes Ressources</b>	<b>4</b>
Membres du Comité	2
Personnes Ressources	2
<b>Représentants du mouvement associatif</b>	<b>9</b>
Association des Municipalités du Niger	1
Associations des Rouggas et Garsos du Niger	1
RECA	1
Plateforme Paysanne	1
CAPAN	1
AREN	1
Mooriben	1
GAJEL	1
FNEN-Daddo	1
<b>Projets de développement et ONG INTERNATIONAL</b>	<b>10</b>
<b>Personnel SPCR</b>	<b>10</b>
Cadres SPCR et personnel d'appui	10
<b>PSSFP-RGF et CEFEP</b>	<b>8</b>
UGP	5
CEFEB	3

## 7. Programme des travaux

<b>Horaire</b>	<b>Activités</b>	<b>Responsable</b>
<b>Journée du 20 janvier 2016</b>		
8h30-9h00	Enregistrement et installation des participants	Organisateurs
9h00-9h45	Cérémonie officielle d'ouverture des travaux de l'atelier : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fatiah prononcé par un participant</li> <li>- Mot de bienvenue du Secrétaire Permanent du Code Rural</li> <li>- Mot du représentant de la Délégation de l'Union Européenne</li> <li>- Discours d'ouverture du Ministre de l'Elevage ou son Représentant</li> </ul>	Organisateurs
<b>9h45-10h15</b>	<b>Pause-Café</b>	<b>Organisateurs</b>
10h15-10h35	Communication sur la procédure d'immatriculation	Directions des Affaires domaniales et du Cadastre du Ministère de l'Economie et des Finances
10h35-11h15	Échanges sur la procédure d'immatriculation	Président du Présidium
11h15-11h55	Présentation du Guide d'inventaire et des annexes (Outils)	Cabinet CEFEP
11h55-12h30	Échanges sur le projet de guide	Président du Présidium
12h30-13h00	Mise en place des commissions et présentation des mandats des travaux des commissions	Consultant Facilitateur
13h00-13h30	Travaux des commissions	Président des commissions
<b>13h30-14h30</b>	<b>Pause-prière déjeuner</b>	<b>Organisateurs</b>
14h30-16h00	Suite des Travaux des commissions	Président des Commissions
<b>16h00-16h15</b>	<b>Pause-Café</b>	<b>Organisateurs</b>
16h15-17h00	Suite des Travaux des Commissions	Président des Commissions
<b>Journée du 21 Janvier 2016</b>		
08h30-10h30	Suite des travaux des commissions	Président des Commissions
<b>10h30-11h00</b>	<b>Pause-Café</b>	<b>Organisateurs</b>
11h00-13h30	Présentation en plénière des résultats des travaux des commissions et échanges	Président du Présidium
<b>13h30-14h30</b>	<b>Pause-prière déjeuner</b>	<b>Organisateurs</b>
14h30-15h15	Rédaction du Projet de Communiqué final	Facilitateur et Comité d'organisation
15h15-16h00	Présentation du Communiqué final et Mot de clôture des Travaux par le Secrétaire Permanent	Président du Présidium
<b>16h00</b>	<b>Pause-Café et Fin de l'atelier</b>	<b>Organisateurs</b>